

# Synthèse



## « Vers un plan ambitieux en faveur de la rénovation énergétique des logements pour en faciliter l'accès à tous »

Autosaisine – Avis adopté en séance plénière des 4 et 5 octobre 2023.

### Contexte & enjeux

Cette autosaisine du CESER sur la précarité énergétique dans le Grand Est a pour objectif de questionner l'accès au logement décent pour tous, sachant qu'une part croissante du budget des ménages est consacrée au logement. Elle s'inscrit aussi dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie lié à une forte instabilité géopolitique.

Agir pour lutter contre la précarité énergétique ne doit pas seulement se réduire à soutenir à coups de chèques énergie les familles modestes, **le CESER souhaite qu'une réponse plus globale soit construite à destination de tous, avec un soutien plus important à destination des publics les plus fragiles.** La question du logement, au regard du nombre de personnes concernées et du fait qu'elle traite du quotidien des habitants, est néanmoins peu pris en charge dans sa globalité. De plus, il n'y a jamais eu autant de tribunes, prises de position ou articles que ces derniers mois pour évoquer la crise du logement.

Bien que ce sujet de **la précarité énergétique soit intégré depuis plusieurs années dans les politiques publiques, les enjeux pour les années qui viennent sont importants et dépendent de multiples facteurs** : vacance des logements à résoudre (sans compter ceux qui risquent de le devenir en raison de l'interdiction prochaine de louer à ceux qui ont un mauvais Diagnostic de Performance Energétique - DPE), accélération du vieillissement de la population et démographie en perte de vitesse, rareté du foncier disponible pour construire des nouveaux logements, augmentation des coûts des matériaux de construction, raréfaction des ressources dont l'eau utile pour la construction, difficultés de recrutement dans la filière du bâtiment, demandes et besoins en logement de la population non satisfaits, nouvelles nécessités environnementales...

Un investissement massif des pouvoirs publics, pour faire baisser sensiblement et durablement les consommations d'énergie dans le logement en améliorant dans le même temps la qualité de ceux-ci, doit être une priorité au regard de l'intérêt général double auquel il faut répondre : **réduire les inégalités sociales et lutter contre le changement climatique par la réduction des émissions de GES du secteur du logement.** L'habitat est le second secteur d'émissions de gaz à effet de serre, son empreinte carbone est importante au moment de la construction mais aussi tout au long de sa vie (ressources, matériaux, sols, énergie...).

### Préconisations & Recommandations

Le CESER formule plusieurs préconisations pour renforcer les actions pour prévenir et lutter contre la précarité mais plus globalement pour favoriser l'accès à toutes et tous à un logement digne.

**Préconisation 1** : le CESER demande que soient collectées des données actualisées et partagées avec les acteurs des territoires afin de mieux repérer les ménages fragilisés dans le but de structurer l'accompagnement et le pilotage local. A cette fin, le Conseil régional devra relancer le groupe de travail initié par la DREAL concernant l'Observatoire Régional Précarité Energétique en s'appuyant sur l'Observatoire National de la Précarité Energétique et en y associant les acteurs concernés.

**Préconisation 2** : le CESER préconise que l'Etat normalise les DPE afin d'harmoniser voire assainir certaines pratiques inacceptables. Des audits réguliers devraient permettre de sécuriser davantage les diagnostics. Les formations à destination des diagnostiqueurs doivent être renforcées.

**Préconisation 3** : Face aux logements dégradés et présentant de mauvaises performances énergétique, le CESER demande au Conseil régional du Grand Est et à l'Agence Régionale de Santé d'agir de concert pour orienter les aides vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Réduire les inégalités doit être le pilier majeur de l'action publique

**Préconisation 4** : Le CESER préconise au Conseil régional d'activer la Conférence Territoriale de l'Action Publique pour coordonner les dispositifs existants et les rendre plus efficaces.

**Préconisation 5** : Le CESER souhaite qu'un véritable état des lieux, territoire par territoire, soit dressé par le Conseil régional du Grand Est pour recenser les besoins des populations en situation de précarité énergétique afin de vérifier l'adéquation avec les aides existantes, pour les adapter en conséquence et expliciter les non-recours (chèque énergie, FSL...). L'objectif étant d'évaluer l'impact des dispositifs mis en place.

**Préconisation 6** : Au regard de la multiplicité des aides et des dispositifs, de leur complexité, le CESER demande la mise en place de tiers médiateurs identifiés (maison France Services, Caisse d'Allocations Familiales, MSA, collectivités...) sur l'ensemble du territoire régional pour mieux informer, orienter et répondre aux attentes des personnes éligibles en privilégiant le contact humain. Il est impératif de simplifier les dispositifs pour les rendre clairs et accessibles pour les publics cibles, notamment les plus précaires.

**Préconisation 7** : Le CESER propose au Conseil régional de renforcer l'accompagnement des territoires dans la mise en cohérence des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avec le SRADDET (en cours de modification) dans l'objectif d'élaborer une stratégie pertinente, intégrant des objectifs nationaux de transition et en tenant compte des spécificités territoriales. Il est important dans le même temps, d'acculturer les élus locaux afin de veiller à une meilleure appropriation des enjeux.

**Préconisation 8** : Le CESER incite à la politique de recherche et de développement dans le domaine du bâtiment pour promouvoir des matériaux nouveaux et des pratiques traditionnelles favorables à la transition environnementale. En conséquence, il propose de renforcer l'accès à la formation dans les métiers du bâtiment sur l'ensemble du territoire (rural et urbain) afin de permettre l'adaptation aux nouvelles pratiques industrielles et artisanales dans de bonnes conditions.

**Préconisation 9** : Dans la continuité du Conseil National de la Refondation logement, Le CESER propose au Conseil régional de poursuivre les échanges avec l'ensemble des acteurs du logement et les populations afin de mieux construire des politiques publiques partagées du logement, adaptées aux réalités régionales.



**Daniel FONTAINE**  
Président de la Commission  
Commission Cohésion Sociale



**Véronique GLOUX**  
Rapporteur de la Commission  
Commission Cohésion Sociale